

## **Enseignant en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)**

(Temps complet)

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la circonscription du premier degré en lien avec l'adjoint à l'IA-DASEN en charge de l'école inclusive, l'enseignant en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme exerce ses missions dans une école élémentaire conformément au cahier des charges en UEEA.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et cent-huit heures annualisées (soit trois heures hebdomadaires en moyenne, consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire...).

### **Textes de référence :**

- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Instruction n°2019/44 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.
- Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

### **Conditions préalables à la candidature :**

- Être enseignant du premier degré et titulaire du CAPPEI ou d'un CAPA-SH, ou à défaut, être inscrit dans la formation CAPPEI.

### **Missions :**

- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé).
- Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire.
- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'IME à laquelle il appartient.
- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
- Organiser en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les PPS.

### **Connaissances et capacités demandées :**

- Aptitude à mettre en œuvre les programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique, en fonction des besoins identifiés.
- Capacité à adapter sa pratique pédagogique pour répondre aux besoins de tous les élèves.
- Connaissances de la réglementation sur le handicap et des missions des différents partenaires.
- Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves porteurs de handicap
- Connaissance du développement de l'enfant.
- Connaissances d'éléments de prise en charge de l'autisme à travers différentes méthodes et de quelques techniques développementales et comportementales liées à l'autisme.
- Capacité à travailler en équipe, avec les familles et les différents partenaires.